

Fiche projet - Nahda 13



Informations générales

PROJET EN COURS

Date de début : janvier 2017

Date de fin : décembre 2020

Localité : Tlemcen, Algérie

Zones d'intervention : [Afrique du Nord](#), [Amérique du Nord](#), [Europe](#)

Pays d'intervention : [Algérie](#), [Canada](#), [France](#), [Maroc](#), [Suisse](#), [Tunisie](#)

Budget : 20000

Financeurs régionaux : --

Financeurs nationaux : Min. de l'Europe et des Affaires étrangères

Autres financeurs : --

Secteurs d'intervention : [Action sociale](#), [Croissance économique- Emploi](#), [Enseignement - Formation](#), [Mobilité - Volontariat](#)

Objectifs de Développement Durable



Porteur du projet

Institut Méditerranéen de Formation et de Recherche en Travail Social

Type de structure : ÉTABLISSEMENTS
D'ÉDUCATION, DE SANTÉ ET DE RECHERCHE,
Centre de formation ou d'apprentissage

Adresse : 50 rue du Village, CS 20109, 13294 Marseille

Représentant : M. François TEISSIER

Pays d'intervention : [Algérie](#), [Canada](#), [France](#), [Maroc](#),
[Suisse](#), [Tunisie](#)

Secteurs d'intervention : [Action sociale](#), [Croissance économique- Emploi](#), [Enseignement - Formation](#),
[Mobilité - Volontariat](#)

Le projet Nahda Tlemcen Handicap ou Nahda 13 (2017-2020) vise l'amélioration de la prise en charge des personnes en situation de handicap dans la Wilaya de Tlemcen et s'inscrit dans le cadre des politiques nationales et conventions internationales de protection des personnes en situation de handicap et de promotion de leurs droits. Il repose sur un partenariat entre 14 organisations de la société civile -10 algériennes et 4 françaises- fondé sur le partage de valeurs communes pour répondre aux enjeux actuels de cohésion sociale sur chacune des rives de la Méditerranée, de lutte contre toute forme d'exclusion et d'inégalités en matière d'accès aux droits des personnes.

Contexte

Si la situation des personnes et la représentation sociale du handicap évoluent en Algérie, de nombreuses questions essentielles continuent de se poser en matière d'éducation, d'accès aux infrastructures, d'insertion professionnelle, mais surtout d'insertion sociale. Le handicap reste une cause d'exclusion et les personnes elles-mêmes, malgré les dispositions législatives, sont empêchées d'exercer pleinement leur citoyenneté. L'amélioration de la santé mentale, la participation à la vie sociale et l'égalité des chances dans l'accès à l'éducation des enfants en situation de handicap demeurent également un défi pour le gouvernement algérien. Force est de constater que les dispositifs étatiques issus des politiques publiques ne sont pas suffisants pour assurer la promotion des droits des enfants et adolescents en situation de handicap et celle des populations les plus vulnérables. Le pays s'est pourtant doté d'une législation sur le handicap comportant de nettes avancées mais dont l'application reste à consolider (Loi n° 02-09 du 8 mai 2002 relative à la protection et la promotion de la personne handicapée) et a ratifié certains des traités internationaux relatifs aux droits humains suivants (Convention relative aux droits de l'enfant – CDE du 20 nov. 1989, Convention relative aux droits des personnes handicapées – CRDPH du 13 déc. 2006). De plus, une enquête nationale sur le handicap a été lancée en 2011 pour préparer l'élaboration d'une nouvelle loi. Toutefois, la problématique du handicap demeure plus influencée par une approche caritative et assistantielle que par une approche basée sur les droits.

Aussi, la société civile algérienne, consciente de l'utilité sociale de ses actions, s'organise progressivement pour que les droits et les attentes des personnes les plus vulnérables, et parmi elles les enfants et adultes en situation de handicap, soient réellement pris en compte et reconnus. Les évolutions notables en matière d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de handicap sont d'ailleurs, de l'avis de tous, le produit de la concertation entre associations et pouvoirs publics. De plus, c'est bien l'appartenance de certaines organisations spécialisées dans le champ du handicap à des réseaux, plateformes et autres consortia d'organisations de la société civile, qui contribue à renforcer l'influence et la mobilisation autour de la promotion des droits des personnes en situation de handicap.

Cependant, si les associations algériennes ont progressivement augmenté leur capacité à structurer leur action, à développer des partenariats financiers et à mener des opérations de plaidoyer, elles demeurent en demande d'appui technique et d'accompagnement à la professionnalisation pour améliorer leurs capacités d'intervention auprès de leurs publics-cible et conforter leur légitimité auprès des autorités locales et des pouvoirs publics. Un focus est fait sur le besoin d'amélioration de la qualité de la prise en charge du public-cible et sur le développement de moyens pour lutter contre le

turn-over du personnel, qualifier et pérenniser les équipes.

Publics concernés

Les personnes avec handicap sur la Wilaya de Tlemcen

Partenaires locaux

Dar El Ihcene

Union des Déficients Mentaux

Union des Handicapés Moteurs de Tlemcen

Challenge Club

Ismaa

Ihssam

Association Amel des non voyants

Objectifs du projet

La seconde phase (2019-2020) concerne l'accompagnement du réseau NAHDA dans l'impulsion d'une dynamique territoriale inclusive permettant aux acteurs locaux de co-construire des réponses adaptées aux enjeux de mobilisation collective que pose le défi majeur du handicap. Elle a toujours comme principal objectif d'améliorer la prise en charge du handicap sur la Wilaya de Tlemcen par le renforcement des capacités des organisations de la société civile et l'appui à la mise en réseau des acteurs locaux.

Activités

Cette deuxième phase de projet se développe autour de quatre axes majeurs :

Axe 1 – Le renforcement des capacités de gestion et de coordination des associations du réseau par des formation-actions. Bien que l'IMF pilote le projet depuis 2017, les partenaires du projet ont souhaité que le portage du projet passe de la rive Nord de la Méditerranée à la Rive Sud dans la perspective d'une troisième phase de projet. Il est donc nécessaire de renforcer les capacités des associations algériennes du réseau Nahda 13 en termes de gestion et de coordination de projets de coopération internationale. Pour ce faire, deux processus complémentaires sont implémentés :

- Des ateliers sur la méthodologie de gestion de projet à destination des associations tlemcemiennes, fondés sur des cas pratiques et concrétisés par la co-production de fiches techniques méthodologiques.
- Le recrutement d'un jeune coordinateur technique handicapé du réseau Nahda qui se forme sur la phase 2, sous tutelle des chargés de missions de l'IMF, au montage, au reporting, à l'évaluation et au suivi de projet mais également à l'animation de réunions, d'activités et d'évènements.

Axe 2 – Le renforcement et le déploiement du réseau sur la Wilaya de Tlemcen. Le réseau Nahda 13 est un réseau actif mais naissant. Il semble important aux partenaires du projet de le pérenniser et de le structurer en augmentant à la fois la quantité de membres (il est déjà passé de 6 membres fondateurs à 15 membres en 2019) et la qualité des membres (des associations traitants d'autres types de handicap et d'autres acteurs locaux non associatifs). Dans la même optique, l'objectif est de valoriser le travail des associations de manière individuelle mais surtout communiquer sur les activités collectives du réseau. Cela se fera au travers d'un ensemble d'actions coordonnées, notamment par les acteurs algériens :

- L'implication de l'Université de Tlemcen dans le réseau afin de renforcer une coopération scientifique et de mettre en œuvre des stages en direction des étudiants en travail social au sein des associations du réseau.
- La mise en place de commissions en fonction des thématiques du réseau (plaidoyer, adhésion, communication).
- Une communication et une diffusion larges du guide d'accompagnement produit en première phase.
- La création d'un site internet pour le réseau permettant de communiquer sur les événements des associations et de partager et archiver les livrables créés par et pour le réseau.
- La réalisation d'un état des lieux concernant les personnes en situation de handicap sur la Wilaya en partenariat avec les autorités locales.

Axe 3 – Le développement des activités de formations en intervention sociale. Dans la continuité de la première phase du projet, les partenaires algériens ont réitéré leur volonté d'être accompagnés dans le renforcement de capacités des travailleurs sociaux au sein de leurs associations. Après une consultation des professionnels concernant leurs attentes et besoins de formation par la réalisation d'un questionnaire, trois micro-formations de trois jours se dérouleront à Tlemcen autour d'une thématique précise. Ces missions ne seront plus seulement réalisées par l'IMF mais également par les associations SERENA et ARI, partenaires français du projet. Dans le cas où les acteurs algériens souhaitent des informations complémentaires sur certains points non abordés lors de ces formations, ces points pourront être abordés lors de discussions en visioconférence.

Axe 4 – La mise en place d'actions de plaidoyer en direction des acteurs publics Ce nouvel axe, basé sur une approche droit du handicap, a l'ambition d'interpeler les autorités publiques et agences locales d'action sociale sur le travail des associations impliquées dans le champ du handicap. Le plaidoyer a été rendu possible grâce à l'identification de constats et de besoins communs à chacune des onze associations algériennes du réseau. Le plaidoyer est entendu ici, non pas comme une pression directe sur les institutions, mais comme un espace de concertation et de discussions avec les acteurs publics locaux afin d'améliorer la prise en charge des personnes handicapées. La commission de plaidoyer créée au début de la phase 2 du projet a pour objectif principal la création d'une stratégie commune de plaidoyer. Pour ce faire, un atelier sera réalisé par un membre de l'association ARI afin de soutenir par un appui technique l'élaboration du plaidoyer et une visite d'échanges avec association tunisienne travaillant dans le domaine du handicap autour de l'approche droit permettra de partager les expériences autour des types d'actions possibles et des résultats du plaidoyer. Elle a également pour but de renforcer la visibilité des associations du réseau par la participation et l'organisation d'événements locaux à l'occasion des journées nationales et internationales autour du handicap selon l'objet et la stratégie de plaidoyer définis par le réseau.

Résultats

En cours de finalisation